

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 décembre 2016

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 21/2016
Remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 53 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 28 septembre 2016.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à une reprise le mardi 29 novembre 2016. Les éléments techniques ayant été analysés en détail par la commission ad hoc, ceci en collaboration étroite avec le municipal responsable, le Chef de service et l'ingénieur, la commission des finances s'est principalement penchée sur les aspects financiers liés à cet objet.

Analyse:

Un délai pour l'assainissement de l'installation actuelle de chauffage ayant été fixé au 31 août 2016 puis au 31 août 2017 par la Direction générale de l'environnement, la commission des finances reconnaît le caractère impérieux de cette demande. Elle souligne également l'opportunité d'équiper notre bâtiment administratif d'une technologie de chauffage moderne et performante.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les différentes variantes proposées puisque celles-ci ont été largement commentées dans le rapport de la commission ad hoc constituée dans le cadre de l'étude de ce projet.

Nous relèverons par contre les points suivants :

- La variante mazout, la moins onéreuse avec son coût arrêté à Fr. 394'000.- n'a pas pu être retenue puisqu'elle n'entre plus dans la politique énergétique 2050.
- Les différentes variantes visant à travailler dans le cadre d'un respect plus prononcé de l'environnement se sont heurtées soit à des problèmes techniques ou logistiques liés à l'implantation de l'immeuble soit présentaient un bilan énergétique en-dessous des attentes.
- Si on la compare à la solution proposée par la Municipalité, la variante GAZ à Fr. 436'000.- est tout à fait performante et permet une diminution des coûts d'investissement de Fr. 135'000.- ce qui est tout de même non-négligeable.

- La variante GAZ avec CCF est certes attractive de par sa nouvelle technologie de couplage chaleur force. Toutefois, les gains possibles à réaliser dans le cadre de la production d'énergie ne sont pas totalement avérés. Nous sommes donc d'avis que les investissements complémentaires de Fr. 135'000.- liés à cette variante n'apportent pas la plus-value souhaitée.

L'amélioration de l'enveloppe du bâtiment n'est actuellement pas une priorité mais devra être étudiée dans le plan d'assainissement énergétique des bâtiments.

S'agissant plus précisément du financement par l'emprunt de ces travaux, celui-ci n'appelle pas de commentaire particulier. En effet, les charges liées à ce nouvel investissement peuvent, d'un point de vue strictement financier, être actuellement supportées par les finances communales.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur un financement à Fr. 436'000.- et vous propose d'accepter les amendements de la commission ad'hoc.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Guy Gilliland – Président



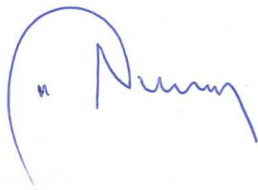
Urs Berchtold



Roland Bucher



Francis Collaud - rapporteur



Christian Gauthier



Djordje Ney



David Seem

